

Paris, le 5 février 2024

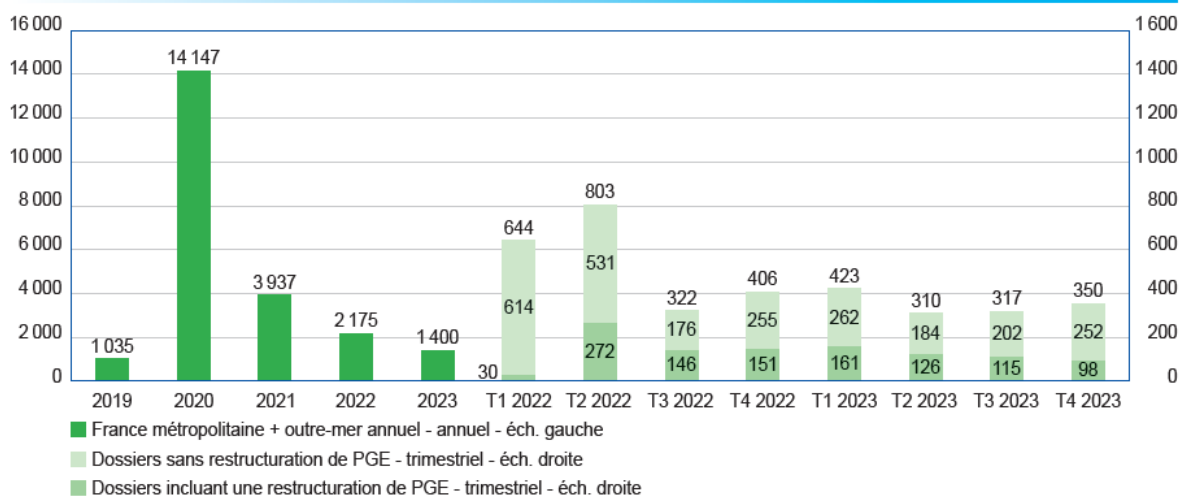
La médiation du crédit, moins sollicitée en 2023 mais toujours vigilante

La médiation est moins sollicitée en 2023 avec 1 400 dossiers traités contre 2 175 en 2022. La médiation apporte une réponse positive dans 60 % des cas, en nette hausse par rapport à 2022. Le tiers des demandes porte sur des restructurations de PGE. L'accord de place de janvier 2022 est prolongé jusqu'à la fin 2026.

En 2023, 1400 dossiers ont été éligibles à la médiation du crédit parmi lesquels 500 demandes de restructurations de Prêts Garantis par l'État (PGE) dans le cadre de [l'Accord de place spécifique signé début 2022 et prolongé le 15 décembre 2023 jusqu'à fin 2026](#).

Au cours de cette année, la médiation du crédit retrouve progressivement des niveaux de sollicitations comparables à la situation pré pandémie ce qui confirme le mouvement de normalisation amorcé au deuxième trimestre 2022.

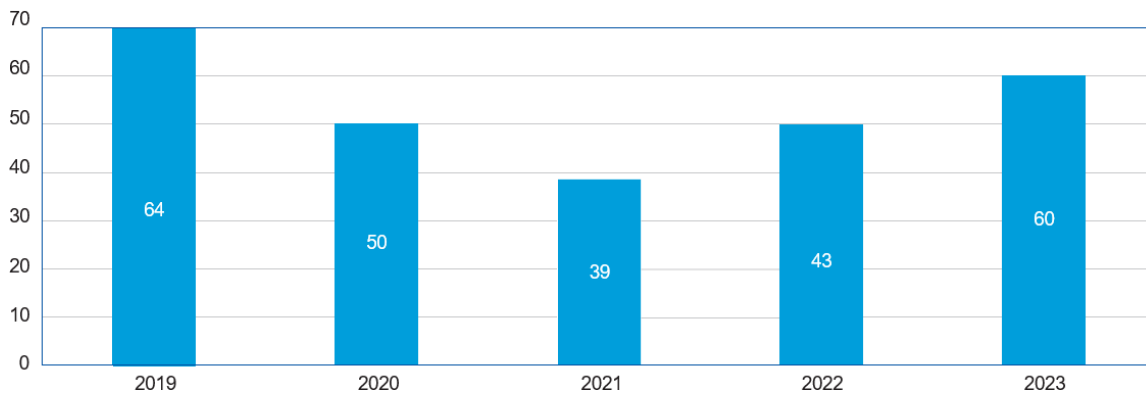
Nombre de dossiers éligibles



Dans le prolongement d'une amélioration continue du taux de succès, qui avait reculé pendant la crise sanitaire en raison du caractère dégradé de la situation financière des entreprises éligibles, les demandes éligibles en 2023 ont abouti favorablement dans 60 % des cas (+ 17 points par rapport à 2022), revenant vers le niveau d'avant crise de la Covid (64 %).

Taux de succès annuel de la médiation du crédit

(en pourcentage)

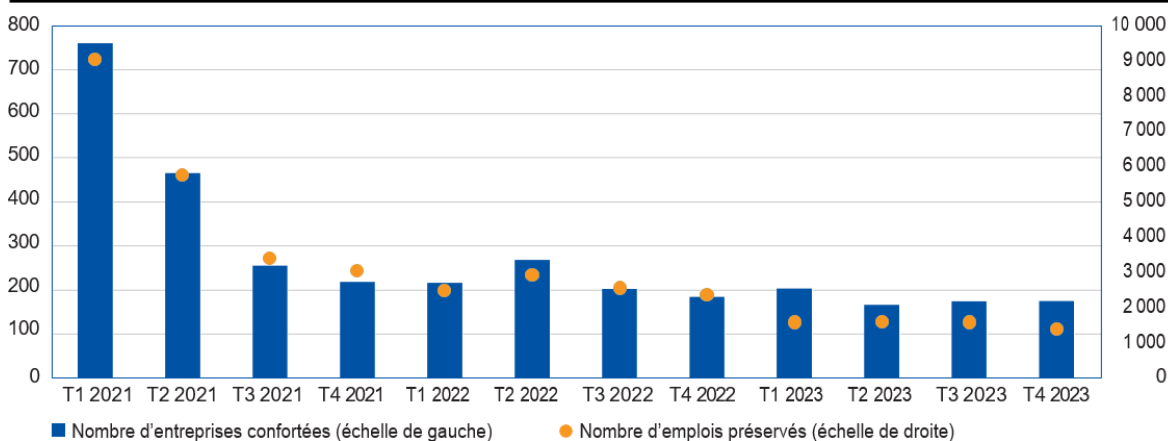


Cette amélioration du taux de succès des médiations intervient dans un contexte où la nature des dossiers déposés en médiation a continué à évoluer depuis la sortie de la crise de la Covid, avec une proportion de dossiers éligibles (46 %) encore en baisse (51 % en 2022) et très inférieure à celle observée avant la crise sanitaire (64 % en 2019) pour des raisons liées principalement à des situations dégradées, l'absence de besoins avérés (pour des demandes de restructurations) ou l'absence des documents comptables et financiers nécessaires à l'instruction des demandes.

Comme les années précédentes, les demandes émanent en très grande majorité de TPE (moins de 11 salariés) qui exercent leurs activités dans les secteurs des services (51 %), du commerce (23 %), des industries extractives ou manufacturières (11 %) ou de la construction (11 %).

Au cours de l'année 2023, les interventions des médiateurs départementaux ont permis de préserver 714 entreprises et de sauvegarder 6130 emplois dans les territoires.

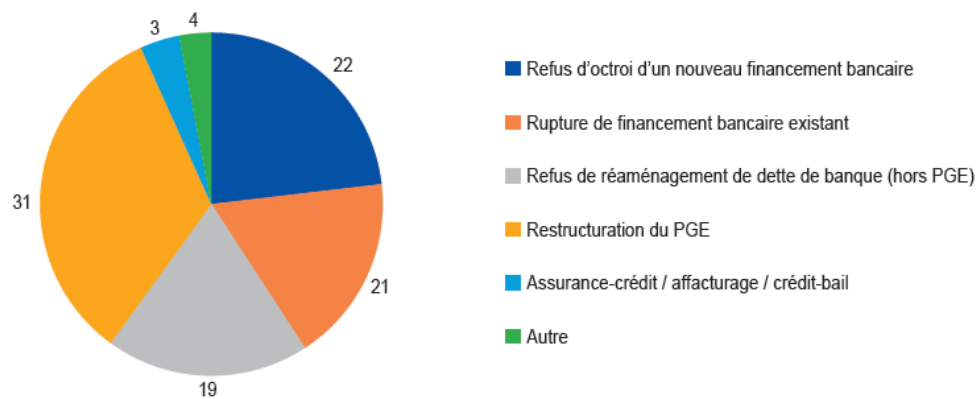
Nombre d'entreprises et d'emplois préservés



En 2023, près d'un tiers des demandes sont liées à des restructurations de PGE, les saisines consécutives à des refus d'octroi d'un nouveau financement bancaire ou à des difficultés relatives à des financements existants demeurant très largement majoritaires (62 %).

Répartition des dossiers acceptés par problématique

(en pourcentage)



Ces évolutions sont à mettre en relation avec [la situation financière des entreprises en 2022](#) qui ont globalement résisté face aux crises et continuent de bénéficier d'un accès favorable au crédit : [Accès des entreprises au crédit 2023T4 | Banque de France \(banque-france.fr\)](#)

Dans ce contexte globalement favorable qui n'exclut pas des situations ponctuelles de tensions, l'Observatoire du financement des entreprises (OFE), dans le cadre d'une mission préventive confiée par la Ministre déléguée chargée des PME, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme sur [l'accès des TPE aux crédits de trésorerie](#), a élaboré, en septembre 2023, un support [«TPE, comment bien préparer votre demande de trésorerie»](#) destiné à permettre à ces entreprises de bénéficier des soutiens et accompagnements disponibles.

En complément des procédures amiables devant les tribunaux de commerce, les restructurations amiables de Prêts Garantis par l'État (PGE) dans le cadre de la Médiation du crédit sont possibles depuis le 15 février 2022 (avec maintien de la garantie de l'État) dans les conditions prévues par un Accord de Place reconduit jusqu'à fin 2026 afin d'apporter, au cas par cas, des solutions aux entreprises qui seraient confrontées à des difficultés.

Dans un contexte où les entreprises remboursent correctement leurs PGE (plus de 52 % des encours sont d'ores et déjà remboursés), les demandes de restructuration de PGE par la médiation du crédit ne concernent qu'un nombre limité d'entreprises (1100 depuis le début de la procédure dont 500 en 2023).

Elles ont abouti favorablement dans plus de la moitié des cas ce qui a permis aux 594 entreprises concernées confrontées à des difficultés avérées de bénéficier d'un rééchelonnement des échéances de leurs PGE (sur une durée maximale de 4 ans), d'un réaménagement équilibré de leurs autres crédits bancaires à moyen terme et de visibilité sur leurs lignes de court terme.

La médiation du crédit demeure totalement mobilisée pour accompagner les entreprises qui pourraient se trouver confrontées à des tensions de trésorerie ou des difficultés de financement dans le contexte de ralentissement de l'activité économique attendu en 2024 ([Projections macroéconomiques – Décembre 2023 | Banque de France](#)).

À propos de la Médiation du crédit : La Médiation du crédit est adossée à la Banque de France ; elle est conduite sur tout le territoire, dans le respect des règles de confidentialité et du secret bancaire, par 105 Médiateurs du crédit qui sont les directeurs de la Banque de France en métropole et les directeurs des instituts d'émission en Outre-mer. Sa mission est de ne laisser aucune entreprise seule face à ses difficultés de financement avec une banque ou un assureur crédit. <https://mediateur-credit.banque-france.fr>

À propos de la Banque de France : Institution indépendante, la Banque de France a trois grandes missions : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie et à la société. Elle contribue à définir la politique monétaire de la zone euro et la met en œuvre en France ; elle contrôle banques et assurances et veille à la maîtrise des risques ; elle propose de nombreux services aux entreprises et aux particuliers.

Visitez notre site internet <https://www.banque-france.fr>

Suivez nous    

ANNEXE I | Saisines de la médiation par région

France métropolitaine et Outre-mer

Auvergne-Rhône-Alpes

Bourgogne-Franche-Comté

Bretagne

Centre-Val de Loire

Corse

Grand Est

Hauts-de-France

Île-de-France

Normandie

Nouvelle-Aquitaine

Occitanie

Pays de la Loire

Provence-Alpes-Côte d'Azur

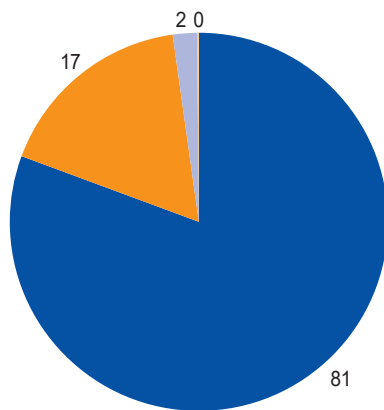
Outre-mer

France métropolitaine et Outre-mer

	2023
Nombre de dossiers éligibles	1400
Taux d'éligibilité (en %)	46
Montant des crédits demandés (millions EUR)	344
Nombre d'entreprises confortées	714
Nombre d'emplois préservés	6130
Taux de médiation réussie (en %)	60

Répartition des dossiers éligibles par effectif

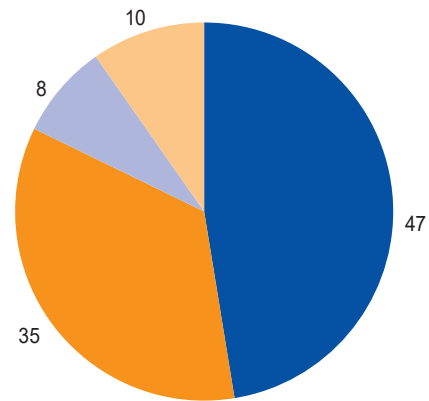
(en pourcentage)



■ < 11 personnes
■ de 11 à 50 personnes
■ de 51 à 250 personnes
■ > 250 personnes

Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit

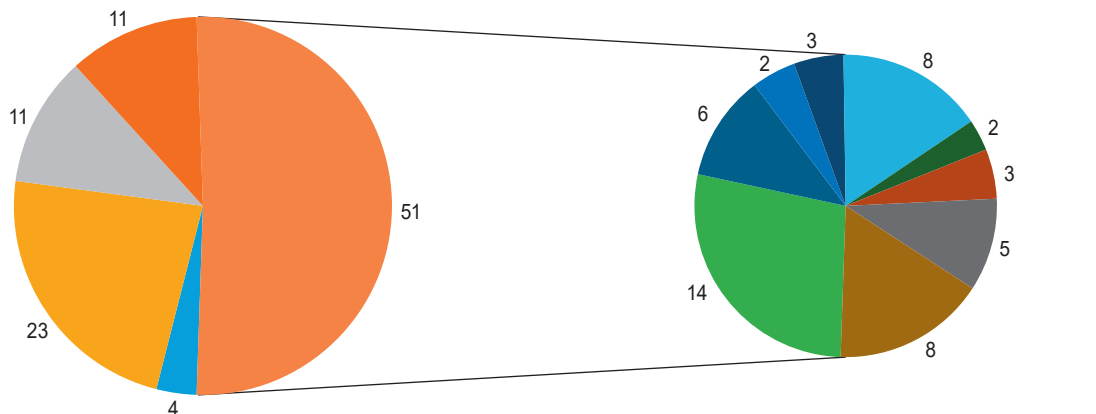
(en pourcentage)



■ de 0 à 50 milliers d'euros
■ de 50 à 300 milliers d'euros
■ de 300 à 500 milliers d'euros
■ > 500 milliers d'euros

Répartition des dossiers éligibles par secteur économique

(en pourcentage)

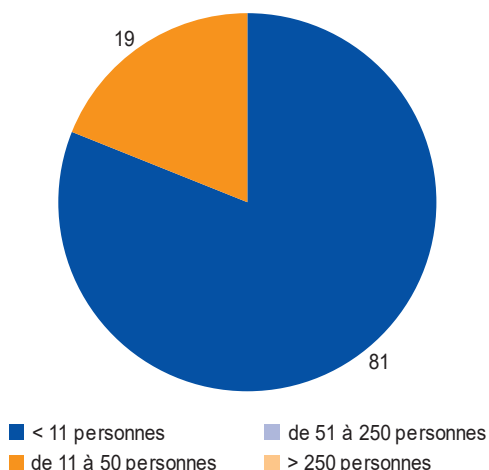


■ Services
■ Agriculture, sylviculture et pêche
■ Industries extractives et industrie manufacturière
■ Bâtiment, construction et travaux publics
■ Commerce
■ Services immobiliers
■ Services professionnels, scientifiques et techniques
■ Services administratifs et de soutien
■ Services de santé et d'action sociale
■ Services autres
■ Services de transport et d'entrepôt
■ Services hébergement et restauration
■ Services d'information et de communication
■ Services financiers et assurance

	2023
Nombre de dossiers éligibles	169
Taux d'éligibilité (en %)	47
Montant des crédits demandés (millions EUR)	28
Nombre d'entreprises confortées	97
Nombre d'emplois préservés	915
Taux de médiation réussie (en %)	62

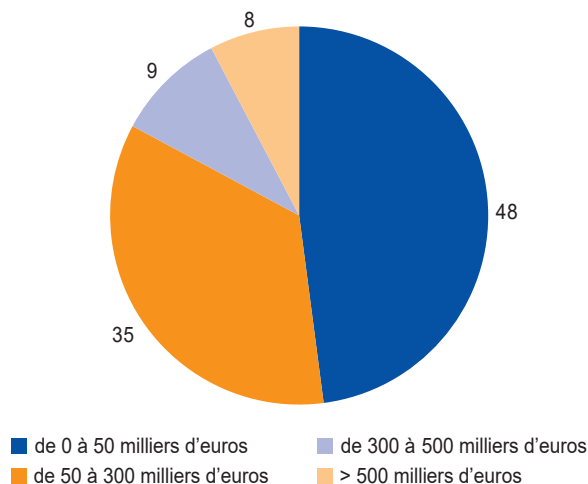
Répartition des dossiers éligibles par effectif

(en pourcentage)



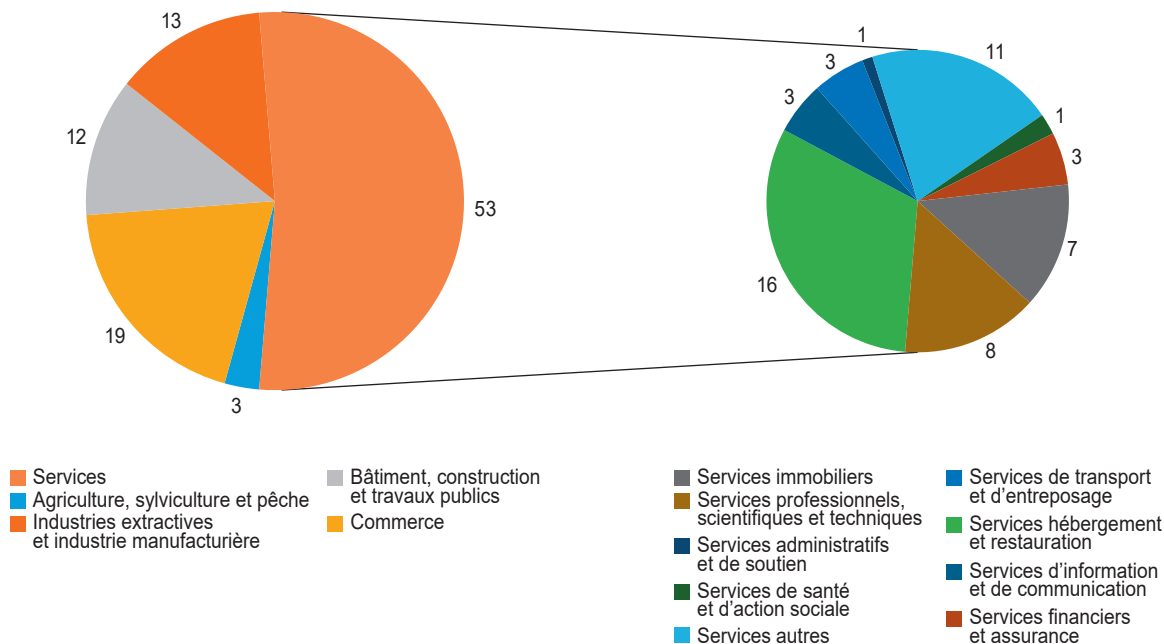
Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit

(en pourcentage)



Répartition des dossiers éligibles par secteur économique

(en pourcentage)

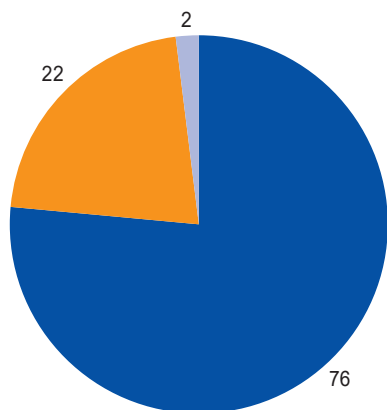


Bourgogne-Franche-Comté

	2023
Nombre de dossiers éligibles	51
Taux d'éligibilité (en %)	44
Montant des crédits demandés (millions EUR)	20
Nombre d'entreprises confortées	28
Nombre d'emplois préservés	186
Taux de médiation réussie (en %)	62

Répartition des dossiers éligibles par effectif

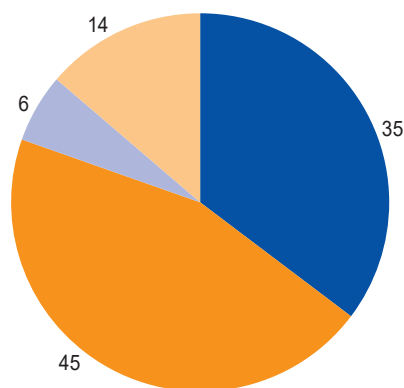
(en pourcentage)



■ < 11 personnes
■ de 11 à 50 personnes
■ de 51 à 250 personnes
■ > 250 personnes

Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit

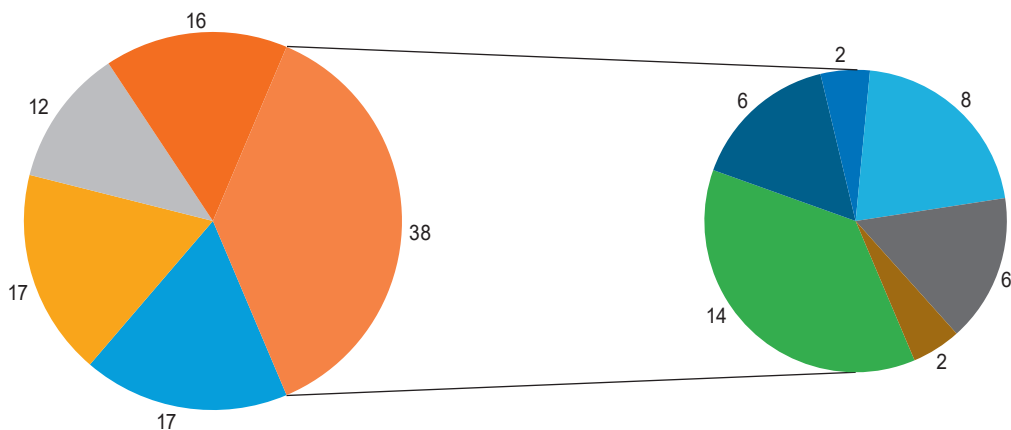
(en pourcentage)



■ de 0 à 50 milliers d'euros
■ de 50 à 300 milliers d'euros
■ de 300 à 500 milliers d'euros
■ > 500 milliers d'euros

Répartition des dossiers éligibles par secteur économique

(en pourcentage)

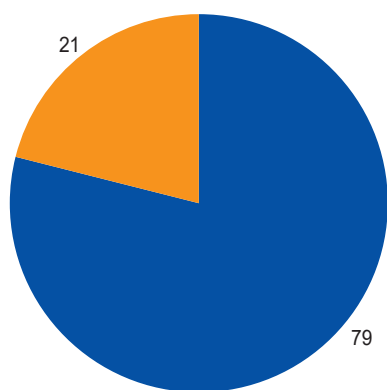


■ Services
■ Agriculture, sylviculture et pêche
■ Industries extractives et industrie manufacturière
■ Commerce
■ Bâtiment, construction et travaux publics
■ Services immobiliers
■ Services professionnels, scientifiques et techniques
■ Services administratifs et de soutien
■ Services de santé et d'action sociale
■ Services de transport et d'entreposage
■ Services hébergement et restauration
■ Services d'information et de communication
■ Services financiers et assurance
■ Services autres

	2023
Nombre de dossiers éligibles	57
Taux d'éligibilité (en %)	62
Montant des crédits demandés (millions EUR)	9
Nombre d'entreprises confortées	23
Nombre d'emplois préservés	179
Taux de médiation réussie (en %)	49

Répartition des dossiers éligibles par effectif

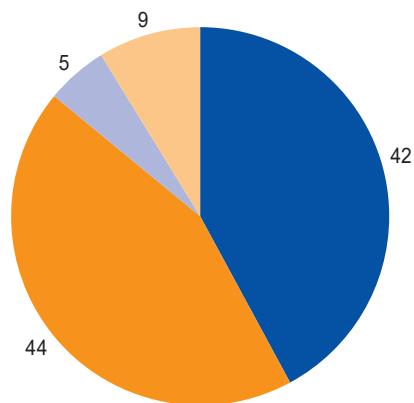
(en pourcentage)



■ < 11 personnes ■ de 51 à 250 personnes
■ de 11 à 50 personnes ■ > 250 personnes

Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit

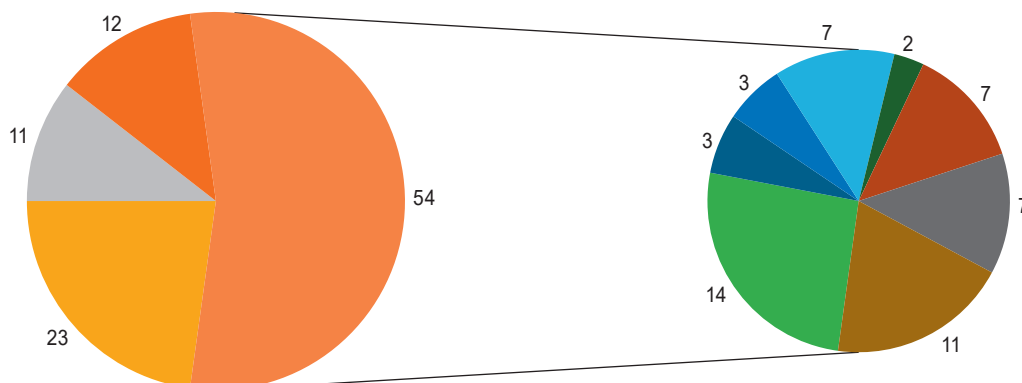
(en pourcentage)



■ de 0 à 50 milliers d'euros ■ de 300 à 500 milliers d'euros
■ de 50 à 300 milliers d'euros ■ > 500 milliers d'euros

Répartition des dossiers éligibles par secteur économique

(en pourcentage)

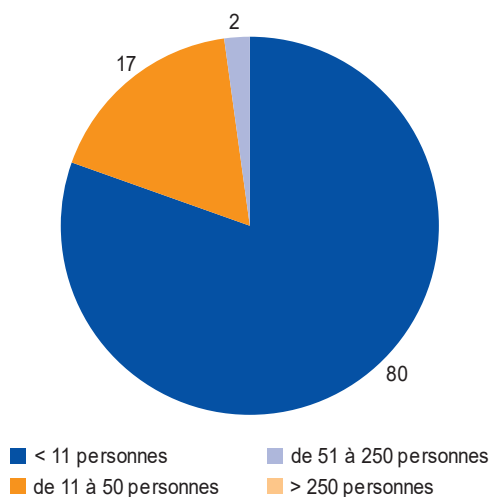


■ Services
■ Agriculture, sylviculture et pêche
■ Industries extractives et industrie manufacturière
■ Bâtiment, construction et travaux publics
■ Commerce
■ Services immobiliers
■ Services professionnels, scientifiques et techniques
■ Services administratifs et de soutien
■ Services de santé et d'action sociale
■ Services autres
■ Services de transport et d'entreposage
■ Services hébergement et restauration
■ Services d'information et de communication
■ Services financiers et assurance

	2023
Nombre de dossiers éligibles	46
Taux d'éligibilité (en %)	53
Montant des crédits demandés (millions EUR)	10
Nombre d'entreprises confortées	19
Nombre d'emplois préservés	93
Taux de médiation réussie (en %)	54

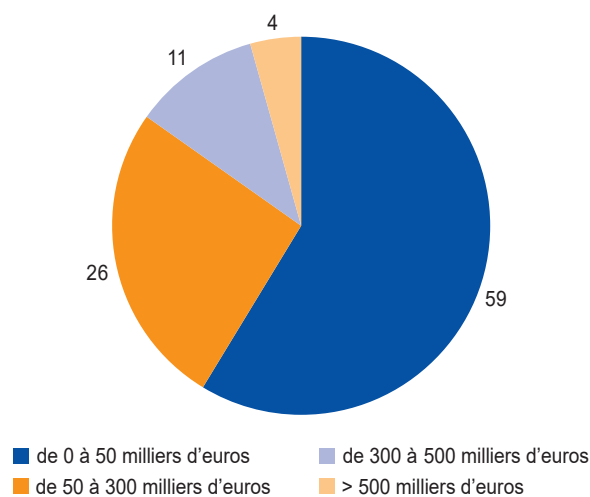
Répartition des dossiers éligibles par effectif

(en pourcentage)



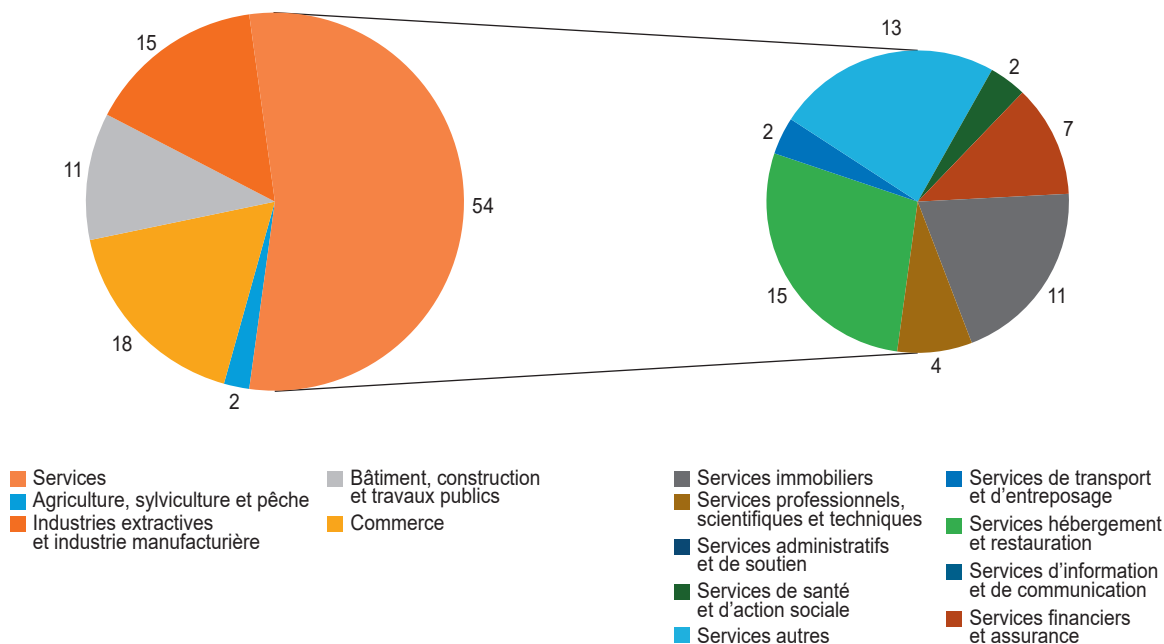
Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit

(en pourcentage)



Répartition des dossiers éligibles par secteur économique

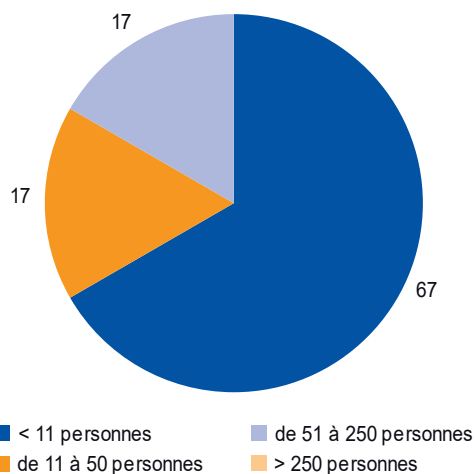
(en pourcentage)



	2023
Nombre de dossiers éligibles	6
Taux d'éligibilité (en %)	35
Montant des crédits demandés (millions EUR)	0
Nombre d'entreprises confortées	5
Nombre d'emplois préservés	226
Taux de médiation réussie (en %)	83

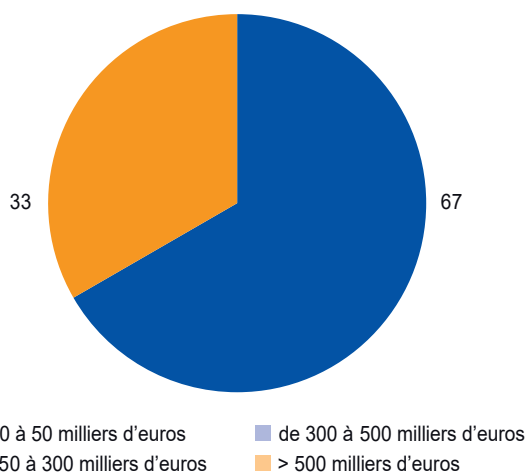
Répartition des dossiers éligibles par effectif

(en pourcentage)



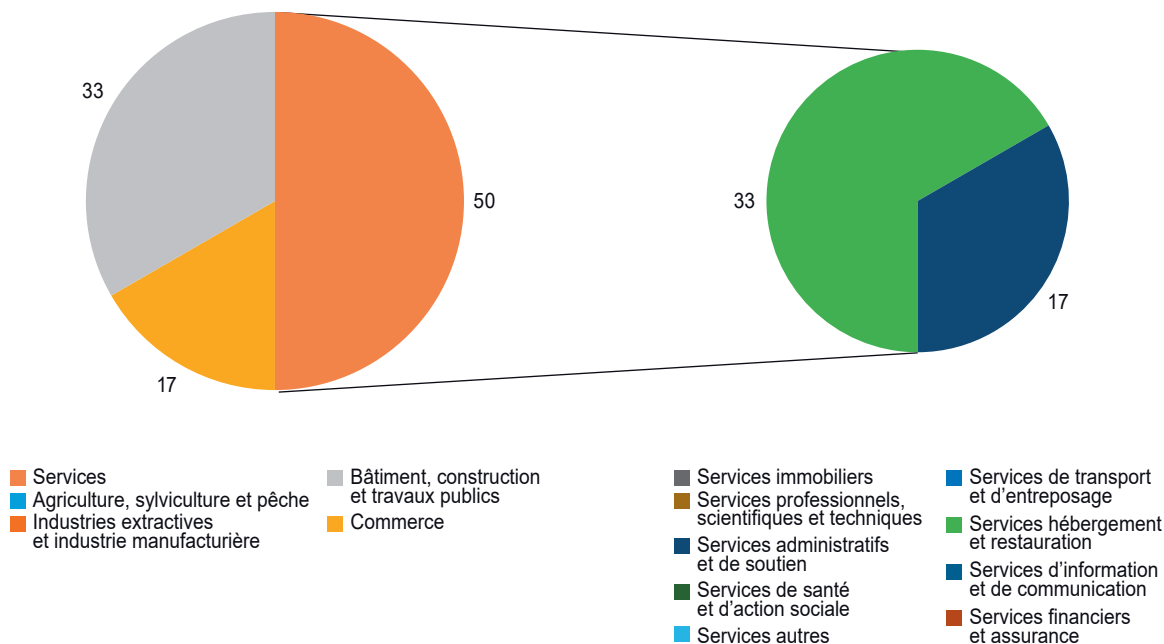
Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit

(en pourcentage)



Répartition des dossiers éligibles par secteur économique

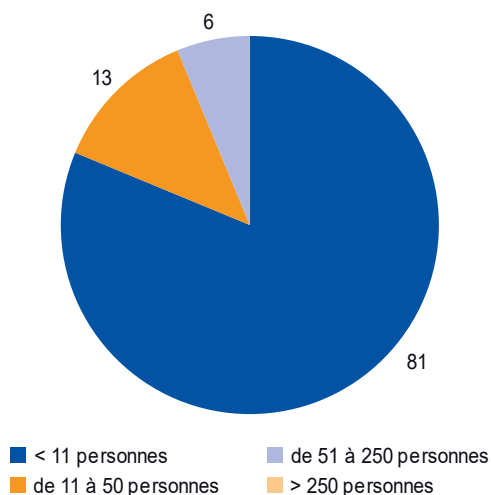
(en pourcentage)



	2023
Nombre de dossiers éligibles	48
Taux d'éligibilité (en %)	30
Montant des crédits demandés (millions EUR)	13
Nombre d'entreprises confortées	23
Nombre d'emplois préservés	147
Taux de médiation réussie (en %)	62

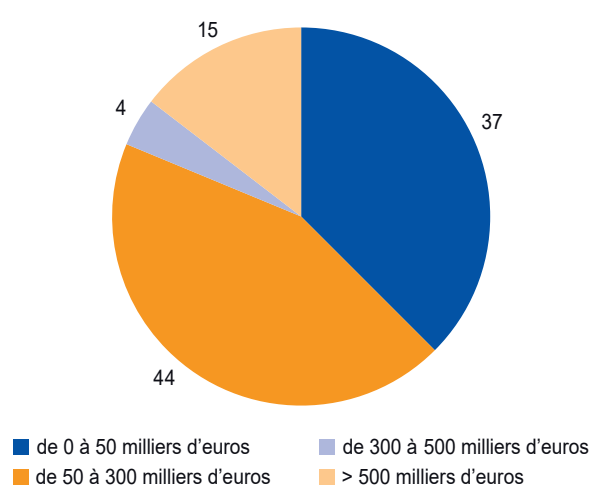
Répartition des dossiers éligibles par effectif

(en pourcentage)



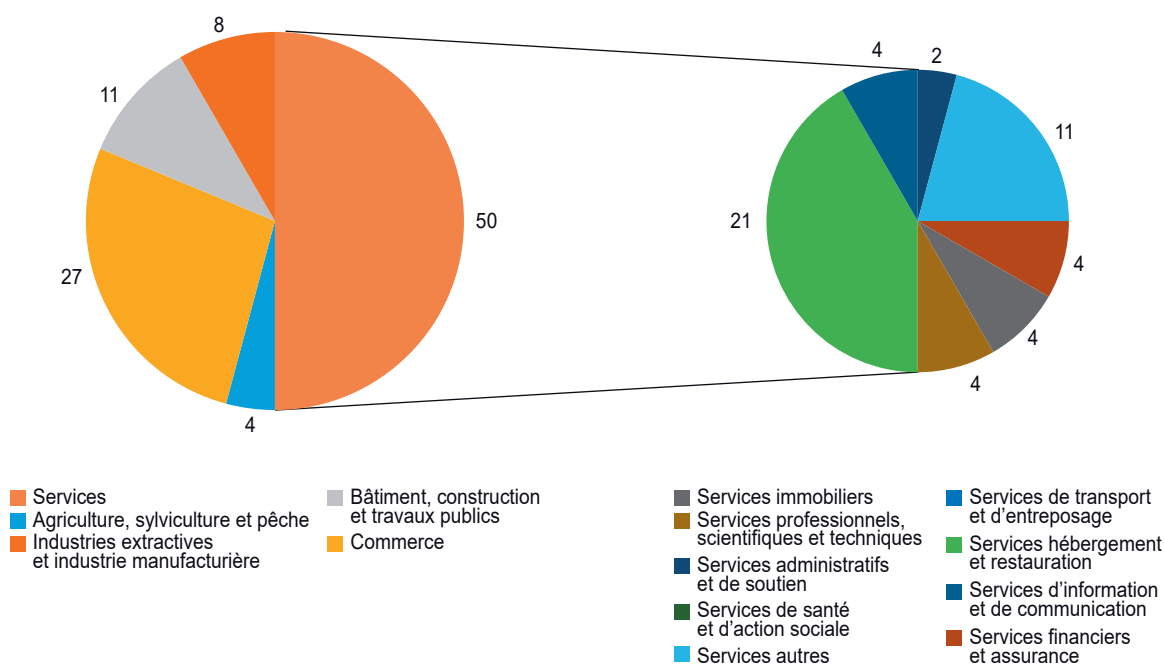
Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit

(en pourcentage)



Répartition des dossiers éligibles par secteur économique

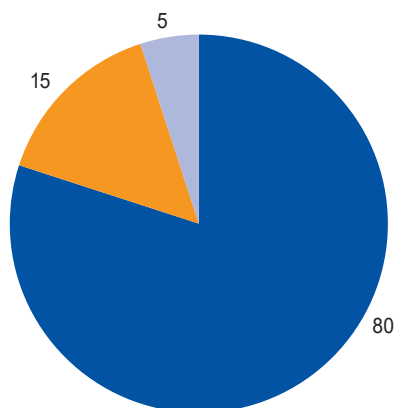
(en pourcentage)



	2023
Nombre de dossiers éligibles	60
Taux d'éligibilité (en %)	38
Montant des crédits demandés (millions EUR)	5
Nombre d'entreprises confortées	38
Nombre d'emplois préservés	369
Taux de médiation réussie (en %)	68

Répartition des dossiers éligibles par effectif

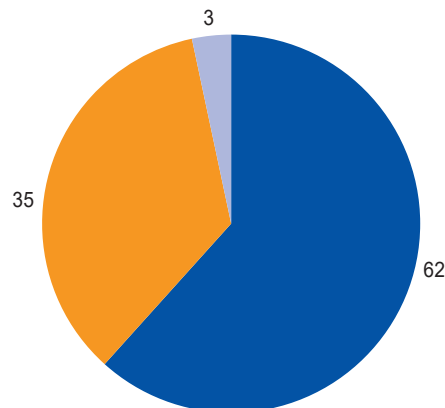
(en pourcentage)



■ < 11 personnes ■ de 51 à 250 personnes
■ de 11 à 50 personnes ■ > 250 personnes

Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit

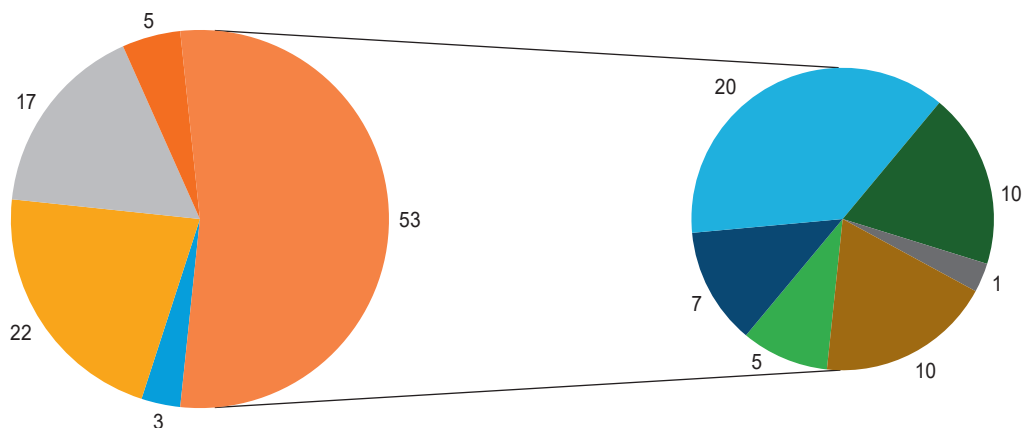
(en pourcentage)



■ de 0 à 50 milliers d'euros ■ de 300 à 500 milliers d'euros
■ de 50 à 300 milliers d'euros ■ > 500 milliers d'euros

Répartition des dossiers éligibles par secteur économique

(en pourcentage)

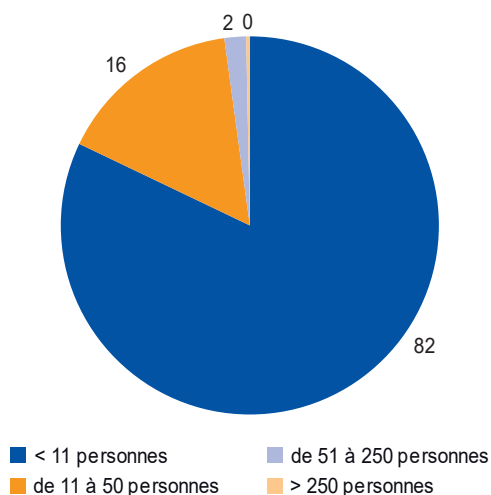


■ Services ■ Bâtiment, construction et travaux publics ■ Services immobiliers ■ Services de transport et d'entreposage
■ Agriculture, sylviculture et pêche ■ Commerce ■ Services professionnels, scientifiques et techniques ■ Services hébergement et restauration
■ Industries extractives et industrie manufacturière ■ Services administratifs et de soutien ■ Services de santé et d'action sociale ■ Services d'information et de communication
■ Services financiers et assurance

	2023
Nombre de dossiers éligibles	324
Taux d'éligibilité (en %)	40
Montant des crédits demandés (millions EUR)	94
Nombre d'entreprises confortées	178
Nombre d'emplois préservés	1393
Taux de médiation réussie (en %)	62

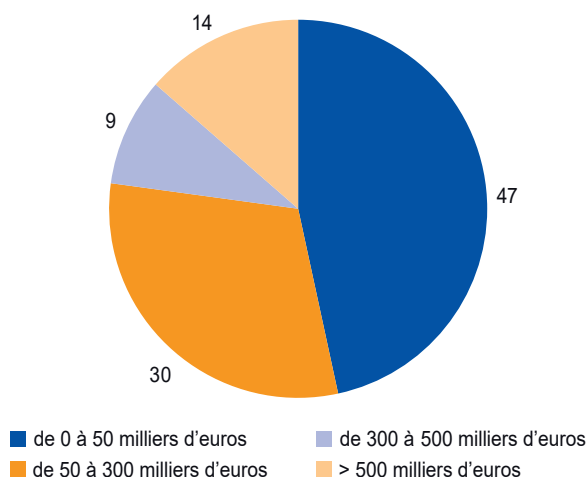
Répartition des dossiers éligibles par effectif

(en pourcentage)



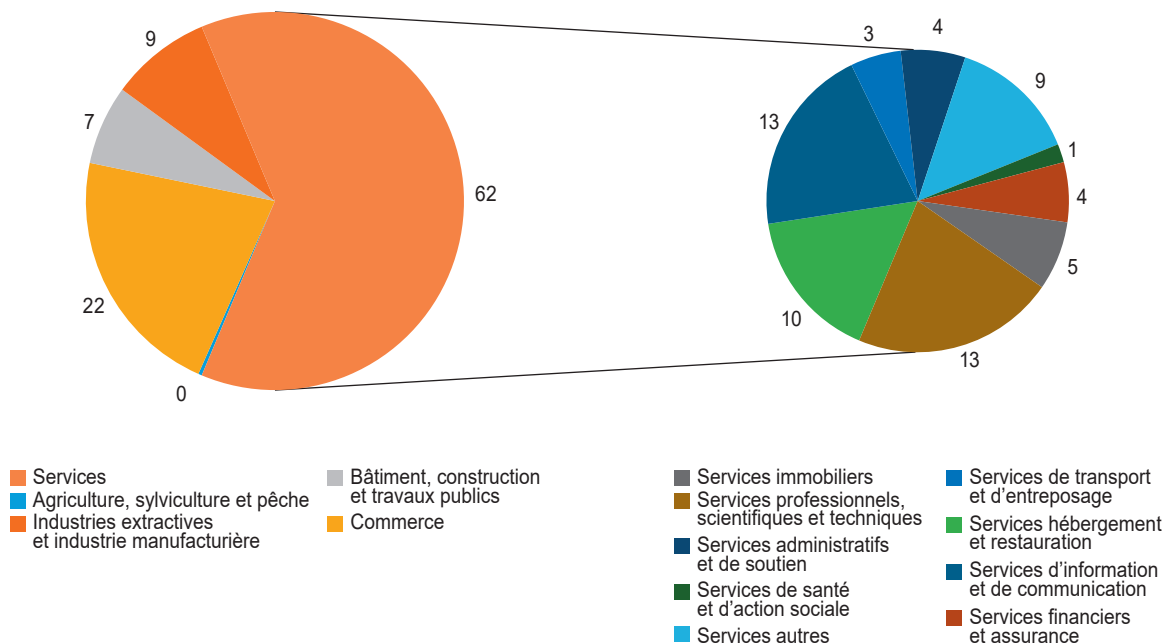
Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit

(en pourcentage)



Répartition des dossiers éligibles par secteur économique

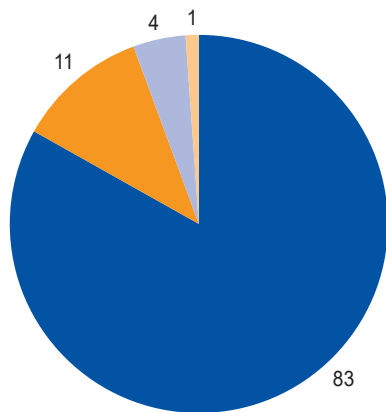
(en pourcentage)



	2023
Nombre de dossiers éligibles	89
Taux d'éligibilité (en %)	69
Montant des crédits demandés (millions EUR)	18
Nombre d'entreprises confortées	46
Nombre d'emplois préservés	565
Taux de médiation réussie (en %)	69

Répartition des dossiers éligibles par effectif

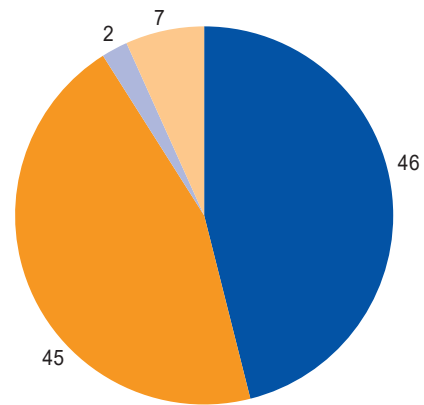
(en pourcentage)



■ < 11 personnes
■ de 11 à 50 personnes
■ de 51 à 250 personnes
■ > 250 personnes

Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit

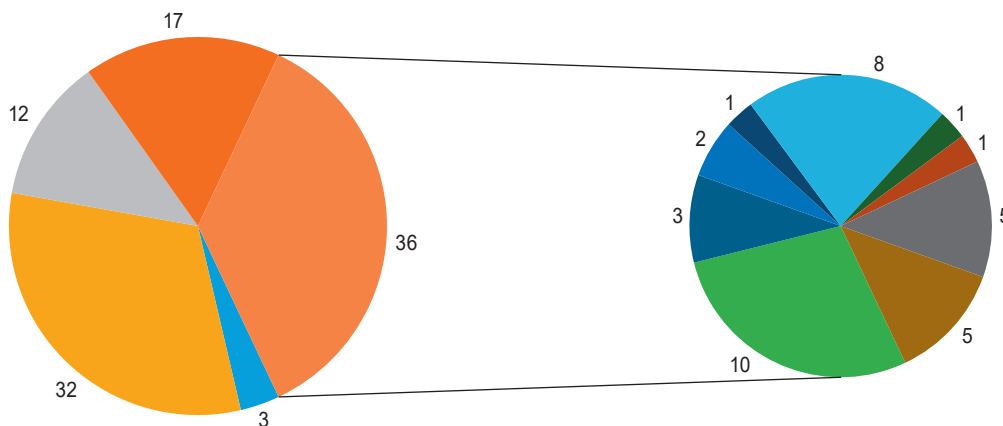
(en pourcentage)



■ de 0 à 50 milliers d'euros
■ de 50 à 300 milliers d'euros
■ de 300 à 500 milliers d'euros
■ > 500 milliers d'euros

Répartition des dossiers éligibles par secteur économique

(en pourcentage)

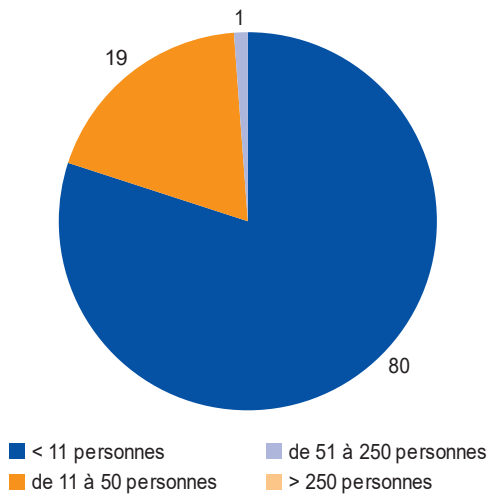


■ Services
■ Agriculture, sylviculture et pêche
■ Industries extractives et industrie manufacturière
■ Bâtiment, construction et travaux publics
■ Commerce
■ Services immobiliers
■ Services professionnels, scientifiques et techniques
■ Services administratifs et de soutien
■ Services de santé et d'action sociale
■ Services de transport et d'entreposage
■ Services hébergement et restauration
■ Services d'information et de communication
■ Services financiers et assurance
■ Services autres

	2023
Nombre de dossiers éligibles	170
Taux d'éligibilité (en %)	55
Montant des crédits demandés (millions EUR)	36
Nombre d'entreprises confortées	89
Nombre d'emplois préservés	592
Taux de médiation réussie (en %)	61

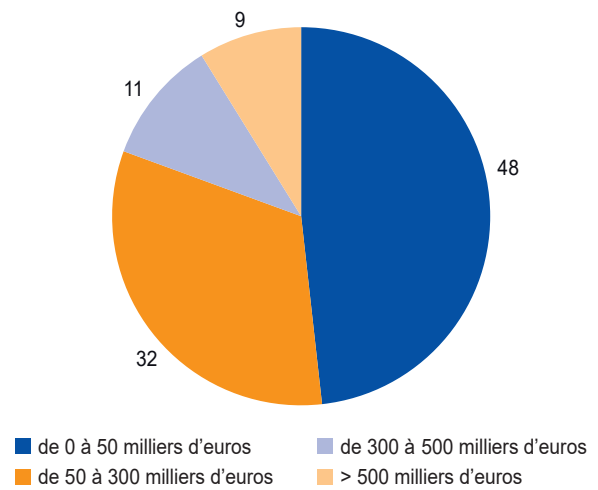
Répartition des dossiers éligibles par effectif

(en pourcentage)



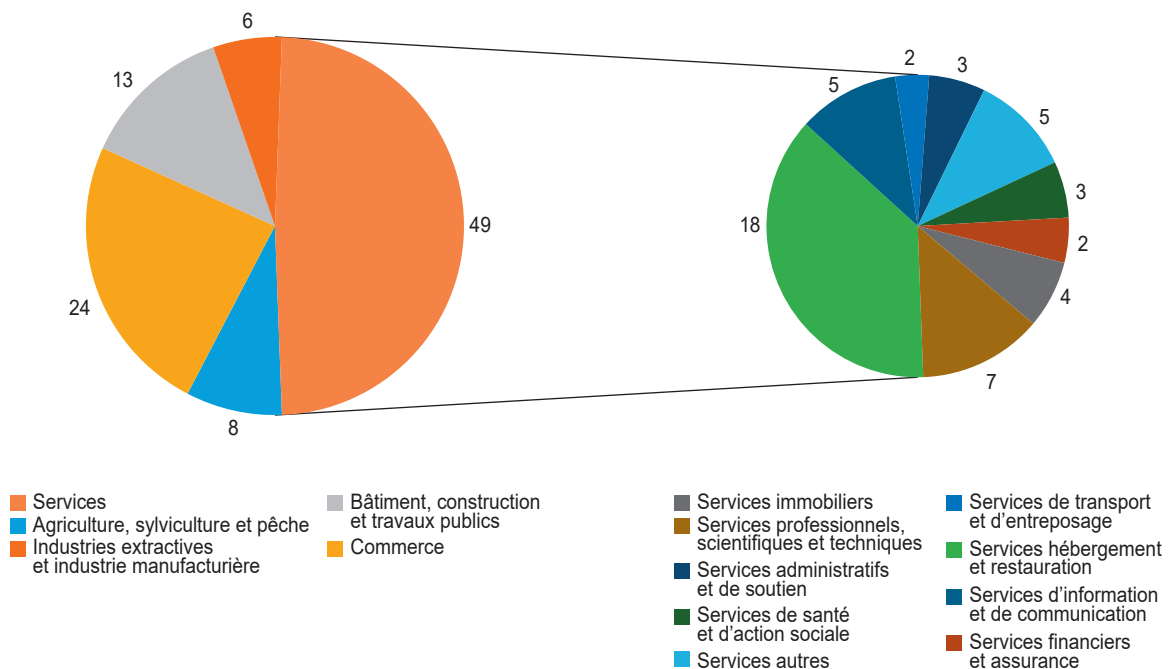
Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit

(en pourcentage)



Répartition des dossiers éligibles par secteur économique

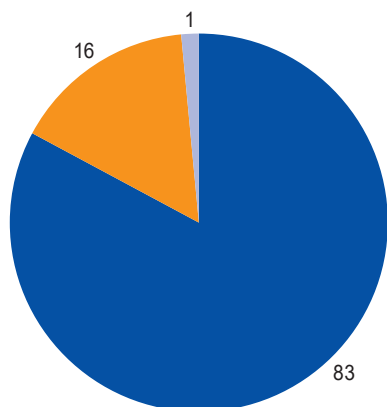
(en pourcentage)



	2023
Nombre de dossiers éligibles	134
Taux d'éligibilité (en %)	49
Montant des crédits demandés (millions EUR)	33
Nombre d'entreprises confortées	59
Nombre d'emplois préservés	495
Taux de médiation réussie (en %)	56

Répartition des dossiers éligibles par effectif

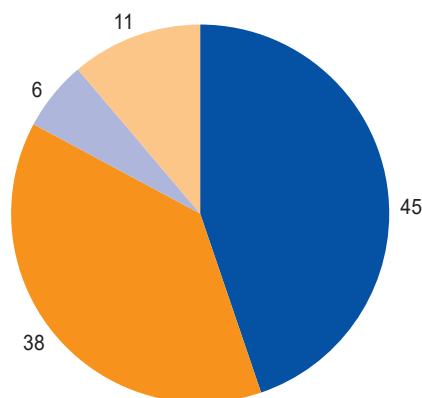
(en pourcentage)



■ < 11 personnes
■ de 11 à 50 personnes
■ de 51 à 250 personnes
■ > 250 personnes

Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit

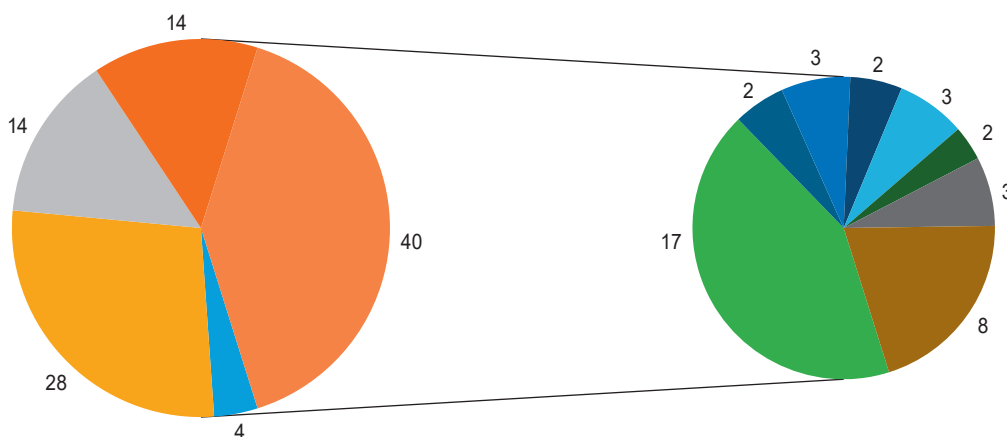
(en pourcentage)



■ de 0 à 50 milliers d'euros
■ de 50 à 300 milliers d'euros
■ de 300 à 500 milliers d'euros
■ > 500 milliers d'euros

Répartition des dossiers éligibles par secteur économique

(en pourcentage)

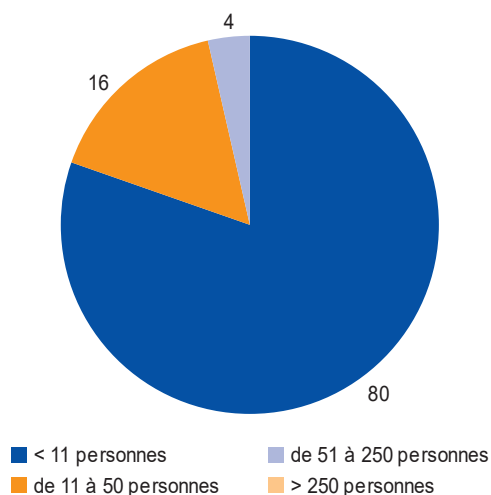


■ Services
■ Agriculture, sylviculture et pêche
■ Industries extractives et industrie manufacturière
■ Bâtiment, construction et travaux publics
■ Commerce
■ Services immobiliers
■ Services professionnels, scientifiques et techniques
■ Services administratifs et de soutien
■ Services de santé et d'action sociale
■ Services autres
■ Services de transport et d'entreposage
■ Services hébergement et restauration
■ Services d'information et de communication
■ Services financiers et assurance

	2023
Nombre de dossiers éligibles	56
Taux d'éligibilité (en %)	50
Montant des crédits demandés (millions EUR)	20
Nombre d'entreprises confortées	20
Nombre d'emplois préservés	135
Taux de médiation réussie (en %)	50

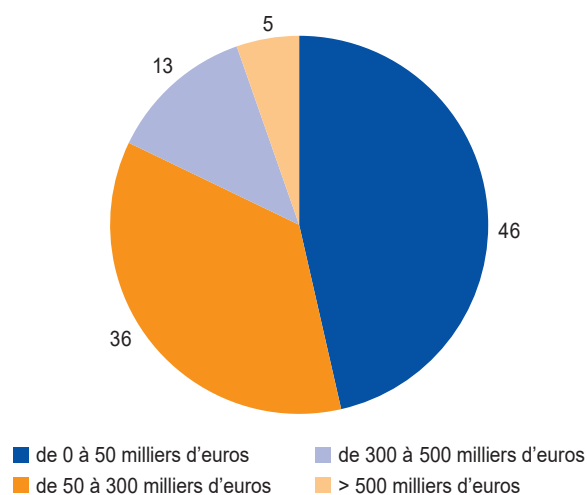
Répartition des dossiers éligibles par effectif

(en pourcentage)



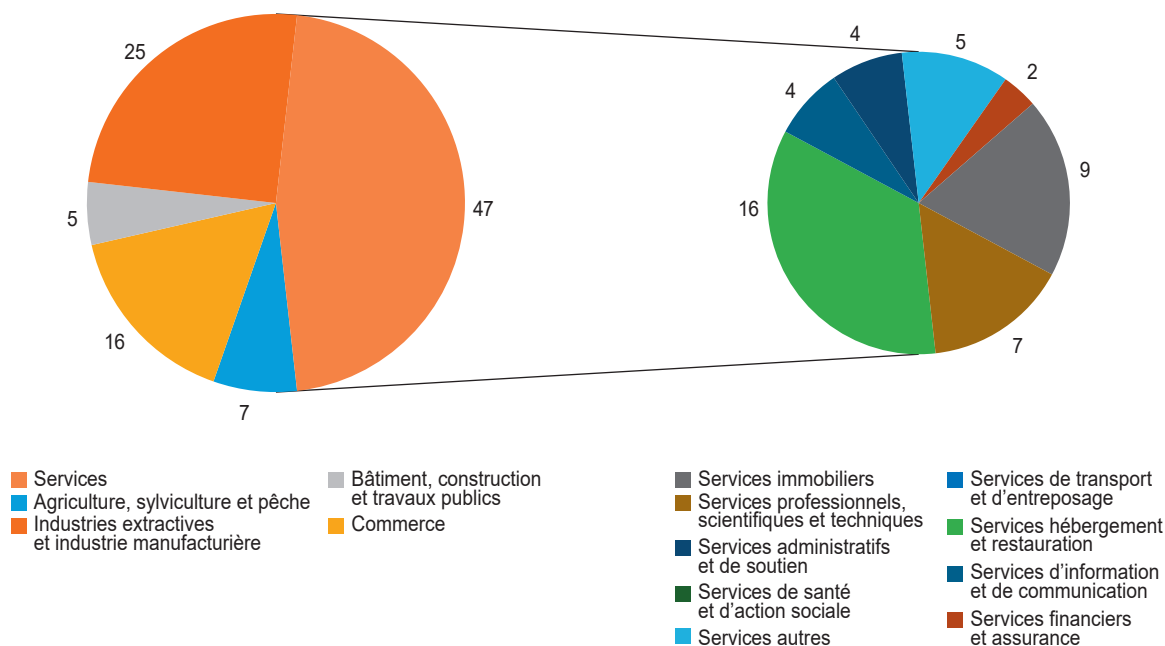
Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit

(en pourcentage)



Répartition des dossiers éligibles par secteur économique

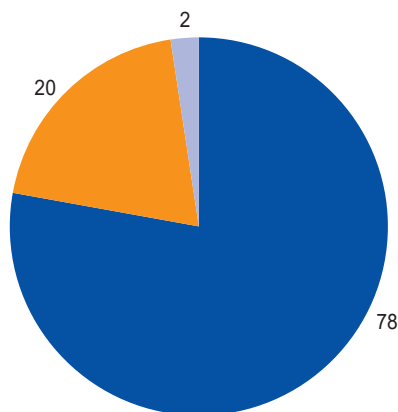
(en pourcentage)



	2023
Nombre de dossiers éligibles	167
Taux d'éligibilité (en %)	50
Montant des crédits demandés (millions EUR)	55
Nombre d'entreprises confortées	81
Nombre d'emplois préservés	755
Taux de médiation réussie (en %)	56

Répartition des dossiers éligibles par effectif

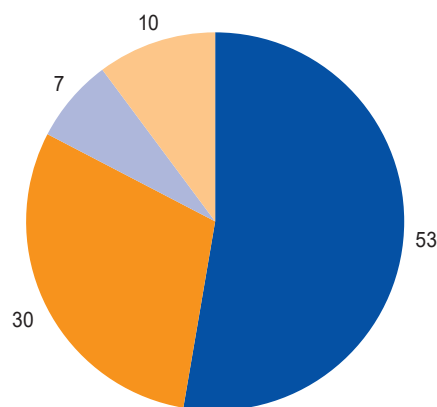
(en pourcentage)



■ < 11 personnes
■ de 11 à 50 personnes
■ de 51 à 250 personnes
■ > 250 personnes

Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit

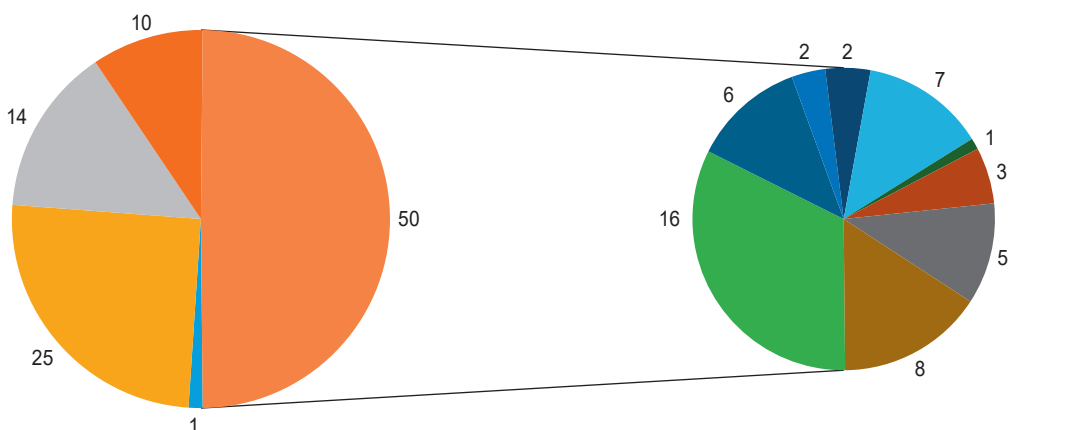
(en pourcentage)



■ de 0 à 50 milliers d'euros
■ de 50 à 300 milliers d'euros
■ de 300 à 500 milliers d'euros
■ > 500 milliers d'euros

Répartition des dossiers éligibles par secteur économique

(en pourcentage)

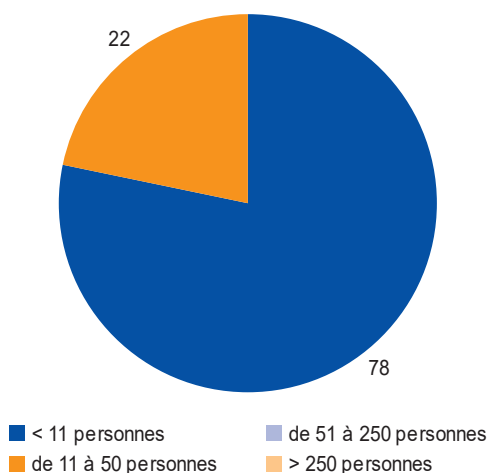


■ Services
■ Agriculture, sylviculture et pêche
■ Industries extractives et industrie manufacturière
■ Bâtiment, construction et travaux publics
■ Commerce
■ Services immobiliers
■ Services professionnels, scientifiques et techniques
■ Services administratifs et de soutien
■ Services de santé et d'action sociale
■ Services autres
■ Services de transport et d'entreposage
■ Services hébergement et restauration
■ Services d'information et de communication
■ Services financiers et assurance

	2023
Nombre de dossiers éligibles	23
Taux d'éligibilité (en %)	37
Montant des crédits demandés (millions EUR)	5
Nombre d'entreprises confortées	8
Nombre d'emplois préservés	80
Taux de médiation réussie (en %)	73

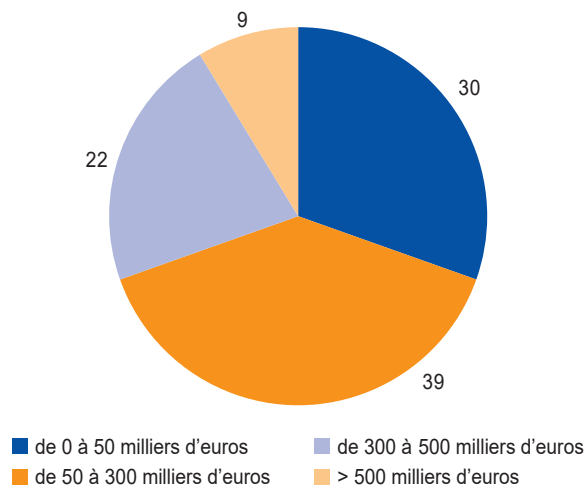
Répartition des dossiers éligibles par effectif

(en pourcentage)



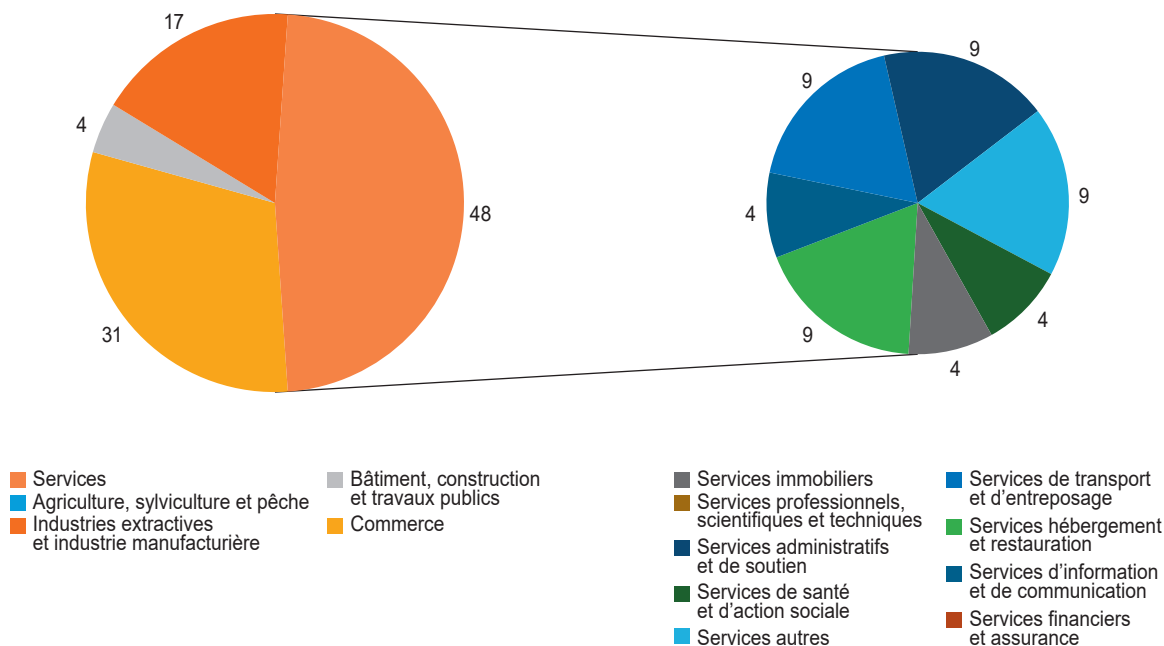
Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit

(en pourcentage)



Répartition des dossiers éligibles par secteur économique

(en pourcentage)



ANNEXE II | Restructuration des Prêts Garantis par l'État (PGE)

Un [Accord de place](#) a été signé le 19 janvier 2022 par l'État, la Banque de France, l'IEDOM et la Fédération des Banques Françaises afin que des restructurations amiables de PGE, via la Médiation du Crédit, puissent être accordées, tout en maintenant la garantie de l'État sur ces prêts.

Cet [accord a été prolongé le 15 décembre 2023](#), dans les mêmes conditions, jusqu'à la fin de l'année 2026.

Le recours à la Médiation du crédit complète les procédures des tribunaux de Commerce et s'adresse aux TPE-PME confrontées à des difficultés avérées à honorer leurs échéances de PGE mais dont la pérennité n'est pas remise en cause.

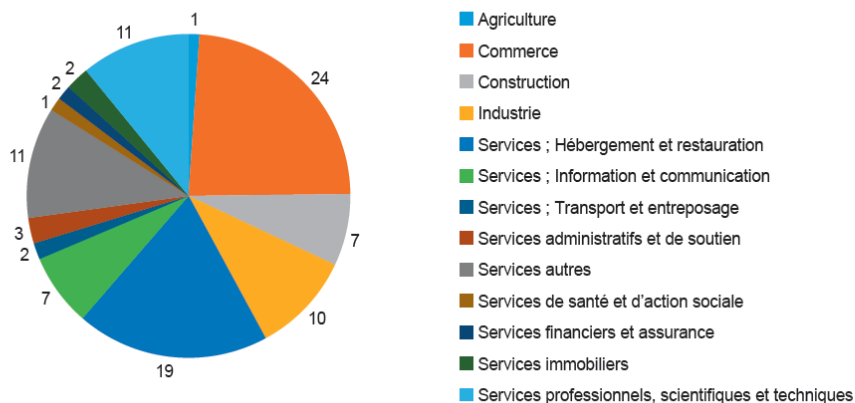
La médiation du crédit peut être saisie directement dans le cas de demandes relatives à des PGE d'un montant ne dépassant pas 50 000 euros à l'octroi. Au-delà de ce montant, la demande est examinée au préalable par le Conseiller départemental aux entreprises en difficulté.

La restructuration du PGE dans ce cadre permet aux entreprises concernées de bénéficier d'un rééchelonnement des échéances de leurs PGE (sur une durée maximale de 4 ans pouvant inclure 6 mois de moratoire), d'un réaménagement équilibré de leurs autres crédits bancaires à moyen terme et de visibilité sur le maintien de leurs lignes de court terme.

Depuis le début de la procédure, 1100 dossiers éligibles à la procédure ont été traités par la Médiation dont 500 en 2023 et la majorité de ces demandes (58 %) provient du secteur des services et dans une moindre mesure (24 %) du commerce

Répartition par secteurs économiques des dossiers éligibles pour restructuration de PGE

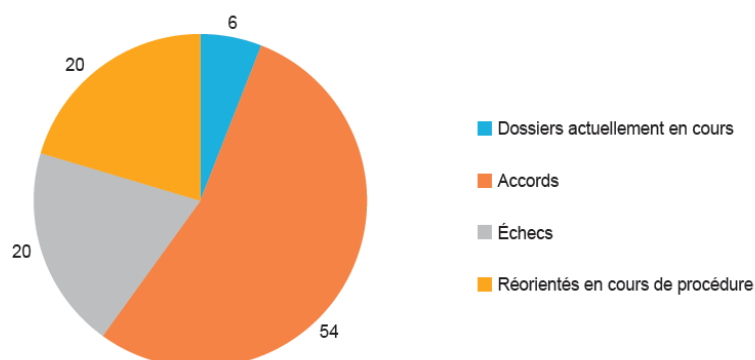
(en pourcentage)



D'ores et déjà 594 dossiers ont fait l'objet d'un accord, avec une restructuration des autres crédits bancaires à maturité et un constat d'accord signé à l'issue de la médiation qui permet de préciser les lignes de crédits court terme maintenues.

État des dossiers éligibles pour restructuration de PGE depuis le début de la procédure

(en pourcentage)



À l'inverse, 220 négociations se sont soldées par un échec, pour deux raisons principales : une absence de besoin avéré (demande de « confort ») ou le refus des banques de renégocier les autres prêts bancaires (hors PGE), comme l'impose l'Accord de Place pour bénéficier de la restructuration des PGE.

Certains dossiers sont toujours en cours de médiation (6 %) et plusieurs dossiers ont été réorientés en cours de procédures (20 %), soit parce qu'ils n'étaient pas éligibles (cas d'entreprises de taille intermédiaire), soit parce l'entreprise avait renoncé à sa demande ou encore parce qu'une orientation vers les procédures devant les tribunaux de commerce a été jugée plus appropriée.

Certaines régions sont surreprésentées en médiation du crédit dans le cadre de la restructuration de PGE au regard de leur poids en termes de PGE octroyés (Ile-de-France, Nouvelle-Aquitaine), tandis que d'autres sont très peu sollicitées par rapport aux PE octroyés (Hauts-de-France, Grand-Est).

Répartition par région des dossiers de médiation avec restructuration et des PGE octroyés

Région	Nombre de dossiers avec restructuration de PGE (en %)	Nombre de PGE octroyés (en %)
Île-de-France	30,0	21,1
Nouvelle-Aquitaine	14,7	9,9
Auvergne-Rhône-Alpes	14,1	13,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	9,1	10,9
Occitanie	8,9	10,0
Grand Est	3,8	6,9
Normandie	3,8	3,5
Pays de la Loire	3,3	4,2
Bourgogne-Franche-Comté	3,1	3,7
Centre-Val de Loire	3,0	3,0
Bretagne	2,7	3,9
Hauts-de-France	1,6	6,0
Outre-mer	1,1	2,6
Corse	0,7	1,0